Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N02-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Conseil Communautaire
Séance 25 février 2026 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Stéphane CLOAREC, Éric LE BOUR, Jean-Noël EDERN, Anne BESCOND, Bernard FLOCH, Odile THUBERT MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Eric PENNEC, Jacques PONTU, Patrick GUEN, Eric GRALL
Nadine PLUCHON, Roger GUILLOU, Charles de KERMENGUY, Romuald GUENGANT, Maël SAILLOUR, Véronique LE BOULC'H, Christine LE STER, Jean-Luc MOISAN, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Gwenaëlle PENDU, Michel AUTRET, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Hervé JÉZÉQUEL, Véronique KÉRLÉO, François MOAL, Anne DANIÉLOU, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Danielle MICHEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.
ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).
ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :
Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Josée FALC'HUN (pouvoir Eric PENNEC), Yves JÉZÉQUEL (pouvoir Jacques EDERN), Marlène ILHEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Laurence MEAR (pouvoir Christine LE STER)

Date de la convocation :	**Membres du Conseil :**	**Présidence de séance :**
19 février 2026	En exercice : 45	Jacques EDERN
Date d'affichage :	Présents : 40	**Secrétaire de séance :**
19 février 2026	Votants : 45	Gildas BERNARD

Adoption du Procès-Verbal

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
CC-2026-02-N02	5.2	Jacques EDERN

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2025 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Communautaire.
Michel AUTRET demande :

- **DELIBERATIONS CC-2025-12-N121 :**
  - De remplacer la phrase : « *Les élus communautaires de la commune de Roscoff ne souhaitent pas participer au vote en restant néanmoins physiquement dans la salle* » par « *Les élus communautaires de la commune de Roscoff ne participent pas au vote* » ;
- **DELIBERATIONS CC-2025-12-N122 :**
  - De rectifier une erreur matérielle et manifeste sur le vote en modifiant le vote comme suit :

Présents	**40**
Pouvoirs	**4**
Votants	**44**
Pour	**38**
Contre	**0**
Abstention	**6***

*Jean-Luc Bonis, Odile Thubert-Montagne, Jean-Jacques Sévère, Gwénaëlle Pendu, Michel Autret, Gilbert Chapalain

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260304-CC_2026_02_N02-DE

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir entendu les remarques sur ce Procès-Verbal telles qu'évoquées ci-dessus ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2025 ;

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 17 décembre 2025.

Présents	**40**
Pouvoirs	**5**
Votants	**45**
Pour	**45**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD